

MOTION

Sur les impasses auxquelles les territoires sont confrontés pour sécuriser l'accès à l'eau

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, réunie en session le 28 novembre 2023, sous la présidence de Mme Fabienne BONET,

CONSIDERANT les lourdeurs liées à la réglementation et au mille-feuille de la gouvernance de la gestion des eaux,

CONSIDERANT les grandes difficultés, voire l'impossibilité, d'intervenir et de restaurer les prises d'eau de nos canaux, d'entretenir les cours d'eau et les berges de nos rivières,

CONSIDERANT le préjudice que ces impossibilités font porter sur notre gestion de l'eau, sur notre agriculture et sur notre territoire,

CONSIDERANT les risques que ces difficultés provoquent sur l'intégrité de nos sols, de nos cultures, de l'environnement et de la protection des riverains en cas d'évènements climatiques même "normaux".

CONSIDERANT le renchérissement rédhibitoire que ces lourdeurs font peser sur nos projets,

CONSIDERANT l'extrême faiblesse des fonds publics dédiés à la sécurisation des besoins en eau de notre agriculture,

NOUS DEMANDONS, à ce que l'Etat et l'ensemble des parties prenantes en compétence facilitent règlementairement et financièrement les travaux en rivière et notamment les travaux sur les prises de nos canaux (notamment à très court terme pour les travaux nécessaires à la prise d'eau du canal des « 4 cazals » au Soler),

NOUS DEMANDONS à ce que le territoire des Pyrénées-Orientales soit reconnu comme département pilote afin qu'un fonds dédié soit mis à disposition du Préfet du département pour financer les projets de sécurisation de notre agriculture à brève échéance,

NOUS DEMANDONS de démarrer un vaste débat parlementaire afin de « réviser » les textes réglementaires qui en dépit du bon sens paysan et même écologique interdisent des pratiques concernant les travaux sur les cours d'eau.

Perpignan, le 28 novembre 2023

POUR 18 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0 La Présidente,
Fabienne BONET